



**COMITE DIRECTEUR DE LA LIGUE
NATIONALE DE BASKETBALL**
Consultation par courriel
Validation en date du 6 janvier 2022

En application de l'article 13 des statuts de la LNB, les membres du Comité Directeur ont été consultés par courriel entre le 5 et le 6 janvier 2022.

17 membres sur 17 ont participé aux votes dans les délais impartis.

Ont voté par retour de courriels : MM. Alain **BERAL**, Martial **BELLON**, Paul **MERLIOT**, Stéphane **KROEMER**, Christophe **LE BOUILLE**, Amara **SY**, Nicolas **RAIMBAULT**, Yohan **SENEZ**, Yvan **GUEUDER**, Gaetan **MULLER**, Christian **LEMASSON**, Christian **DEVOS**, Michel **GOBILLOT**, Jean-Marc **JEHANNO**, Jean-Louis **BORG**, Mili **SPAHIC**, José **RUIZ**

Sont excusés : MM.

Le Comité Directeur réunissant au moins la moitié de ses membres peut valablement délibérer.

Relevé de Décisions

Sujet n°1 : Modification du protocole médical des compétitions

Compte tenu des dernières évolutions de la pandémie de Covid-19, le Comité sanitaire propose au Comité Directeur une modification du protocole médical des compétitions comme suit :

1. **Politique d'isolement**

Alignement sur la stratégie du Gouvernement avec 7 jours d'isolement pour les joueurs /entraîneurs positifs (possibilité 5 jours), 10 jours pour les joueurs entraîneurs ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet (possibilité 7 jours)

2. **Politique de tests**

Réintégration d'un test hebdomadaire quel que soit le statut vaccinal des joueurs / entraîneurs à J-2 avant la date de la rencontre.

Pour les joueurs / entraîneurs ne disposant pas d'un schéma vaccinal complet, 3 tests par semaine :

- 1 test lors du 1^{er} rassemblement hebdomadaire
- 1 test à J-2 de la rencontre
- 1 test à J-1 de la rencontre

Les groupes Espoirs devront également procéder à ce test à J-2 de la date de la rencontre

Recommandation des test RT-PCR mais prise en compte systématique des Test Antigéniques par le Comité Sanitaire. Les autotests ne sont pas pris en compte

3. Politique d'information de la LNB

L'attestation COVID sera à remplir au plus tard 24h avant la rencontre. (mercredi midi actuellement)

4. Politique de saisine du Comité Sanitaire

Création d'une deadline après laquelle il n'y aura plus de prise en compte de nouveaux résultats par le Comité Sanitaire

Le jour du match :

- Ne seront pas pris en compte tous les résultats parvenus après 12H (midi) pour les rencontres dont le coup d'envoi est fixé à 17h ou après
- Ne seront pas pris en compte tous les résultats parvenus après 10h pour les rencontres dont le coup d'envoi est fixé avant 17h.

Dans les cas d'extrême urgence (le jour de la rencontre), possibilité pour le Président du Comité Sanitaire de prendre la décision de report ou maintien de la rencontre.

5. Politique de report de rencontre

Conservation de la limite de 7 joueurs professionnels pour qu'une rencontre puisse se tenir.

Suppression de la prise en compte des joueurs disposant d'un schéma vaccinal incomplet et à l'isolement du fait d'un cas contact dans les décomptes des joueurs non disponibles.

Exemple :

Un club X a 10 joueurs professionnels sous contrat dont 5 ne bénéficient pas d'un schéma vaccinal complet.

Les tests à J-2 révèlent la présence d'un joueur (ne bénéficiant pas du schéma vaccinal complet) positif à la COVID 19.

Les 4 autres joueurs (ne bénéficiant pas d'un schéma vaccinal complet) sont placés à l'isolement par le médecin du club pour une durée de 7 jours.

Le club demande le report de la rencontre.

Le nouveau protocole exclut les 4 joueurs à l'isolement dans le décompte des joueurs positifs à la covid19.

Le comité sanitaire comptabilisera la présence de 9 joueurs soit (5+4 joueurs isolés par décision du médecin du club).

La rencontre ne sera pas reportée.

Le protocole qui figure en pièce jointe, est susceptible d'être modifié à nouveau en fonction de l'évolution de la pandémie et des décisions gouvernementales.

Les membres du Comité Directeur ont eu le choix entre les 3 propositions suivantes :

- Approbation
- Refus
- Abstention

Nombre de votants : 17

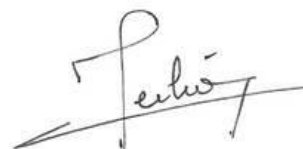
Résultats des votes :

- Approbation : 15
- Refus : 1
- Abstention : 1

La résolution est approuvée à la majorité des votants. La nouvelle version du protocole médical des compétitions figure en annexe de ce relevé de décisions.



**Le Président
M. Alain BERAL**



**Le Vice-Président
en Charge du Secrétariat Général
M. Paul MERLIOT**